



Au service
des peuples
et des nations

PLAN ANNUEL DE TRAVAIL 2013

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT ET A LA MODERNISATION DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE (PARMAN)

Entre

L'Assemblée Nationale du Bénin

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Titre du Projet : Appui au Renforcement et à la Modernisation de l'Assemblée Nationale (PARMAN)

Effet (s) UNDAF: D'ici 2013, les institutions publiques, les collectivités locales et la société civile mettent davantage en œuvre les règles de bonne gouvernance, ainsi que les mécanismes de prévention et de gestion des crises et catastrophes naturelles.

Effet escompté : Le Parlement et les autres institutions publiques en charge du contrôle de l'action publique exercent efficacement leurs missions

Produit (s) escompté (s): Les députés élaborent et votent les textes législatifs et assurent un meilleur contrôle de l'action gouvernementale

Partenaire de mise en œuvre : Assemblée Nationale/ Secrétariat Général Administratif.

Parties responsables: l'Unité d'Analyse, de Contrôle et d'Évaluation du Budget de l'Etat, la Cellule d'Analyse de Politiques de Développement de l'Assemblée Nationale, les commissions parlementaires, le Réseau des Femmes Fonctionnaires Parlementaires (RFFP-B), le syndicat Autonome du Personnel Parlementaire (SYNAPA), le Réseau Africain des Personnels Parlementaires (RAPP) et le Réseau des Journalistes Accrédités au Parlement (RéJAP).

Breve description du projet

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en coopération avec l'Assemblée Nationale (AN), se propose de mettre en œuvre pour la période 2009-2013 le Projet d'Appui au Renforcement et à la Modernisation du Parlement béninois (PARMAN II). A l'instar du GPPS I et du PARMAN I, ce projet bénéficiera de l'appui du GPPS, mais cette fois-ci pour la période 2009-2010.

Le PARMAN II contribuera au renforcement et à la modernisation de l'Assemblée Nationale et améliorera de manière significative le fonctionnement du Parlement béninois. Il renforcera les capacités des députés et des cadres parlementaires en matière de législation, de contrôle de l'action gouvernementale et de représentation.

Le PARMAN II s'inscrit dans la continuité du GPPS I (2001-2003) et du PARMAN I (2004-2008). Le GPPS I, mis en œuvre à travers l'Unité d'Analyse, de Contrôle et d'Évaluation du Budget de l'Etat (UNACEB) avait pour objectifs d'une part, de renforcer la capacité technique de l'Assemblée Nationale dans le domaine de l'analyse, du contrôle et d'évaluation du budget de l'Etat et, d'autre part, de réduire le déficit de communication entre l'Assemblée Nationale et les populations en matière de contrôle du budget de l'Etat. L'UNACEB est perçue aujourd'hui comme un des fleurons de la coopération entre le PNUD, la Belgique et les institutions nationales béninoises. Quant au PARMAN I, il a permis d'atteindre un certain nombre de résultats probants dont notamment :

- la création d'un site Web de l'Assemblée Nationale du Bénin ;
- la production à temps du Rapport de la Commission des Finances ;
- la réalisation d'études visant l'amélioration de la production législative ;
- la réalisation de guides de suivi des recommandations formulées par les députés lors de l'étude du budget général de l'Etat ;
- la réalisation de guide de suivi des conventions et accords internationaux ratifiés par le parlement ;
- la modernisation du parlement : Tous les bureaux de l'Assemblée Nationale sont câblés et interconnectés ;
- la production législative s'est considérablement améliorée dans la période (taux moyen 30%) ;
- le nombre de députés disposant d'adresse électronique est passé pratiquement du néant en 2004 à plus de 60 sur 83 en 2006, soit une proportion de 72% des députés ;
- 9 réseaux des parlementaires béninois ont été mis sur pied et sont en relation avec ceux de l'APA et de l'UIP depuis 2004 ;
- l'accélération du processus de vote de certaines lois grâce à l'appui à la création de réseaux de parlementaires, aux formations organisées ;
- la réduction du déficit de communication entre élus et électeurs grâce aux consultations publiques organisées ;
- plus de transparence dans la distribution du temps de parole, donc plus de discipline dans les travaux en plénière grâce à la minuterie.

Programme Period :	2009-2013
Domaine Clé de résultats stratégiques (Plan Stratégique) :	La bonne gouvernance et le développement participatif
Atlas Award ID:	00035059
Code Projet :	00037556
Date de début :	02/01/2013
Date de fin :	31/12/2013
Date de réunion du CLEP :	20/12/2012
Arrangements de gestion	NEX

Dépenses totales en 2012 :	237 788 US \$
Total ressources allouées en 2013 :	260 000 US \$
• Ressources TRAC PNUD :	210 000 US \$
• Autres :	0 US \$
o Assemblée Nationale :	50 000 US \$
o Fonds non budgétisés :	0 US \$
Contributions en nature :	8 000 US \$



Approuvé par (Assemblée Nationale du Bénin / Secrétariat Général Administratif)
 Monsieur Mahamadou ALASSANE
 Secrétaire Générale Administratif

Date : 22/01/2013

Approuvé par (PNUD)
 Madame Nardos BEKELE – THOMAS
 Coordonnateur Résident du système des Nations Unies (SNU)
 Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)



Date : 17/01/13

Au service des peuples et des nations

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES List activity results and associated actions	CALENDRIER				PARTIES RESPONSABLES	Source de financement	BUDGET PLANIFIE	
		T1	T2	T3	T4			Description du Budget	Montant \$ US
	Résultat d'activité 2 : la gestion et coordination du projet sont assurées (ATLAS ACTIVITY 2)					Responsable : Assemblée Nationale Associées : PNUD, consultant et autres structures	PNUD		
	Action 2.1 : Salaires de l'assistant Administratif et Financier et du Conducateur du véhicule					PNUD	PNUD	71400 Contrats de service	34 000
	Action 2.2 : Organisation des réunions du comité de pilotage, revue trimestrielle, annuelle, diverses réunions de suivi et coordination du projet.					AN : PNUD	PNUD	71625 : Allocation de subsistance	2 800
	Action 2.3 : Communication.					AN : PNUD	PNUD	72200 : Fournitures	500
	Action 2.4 : Fourniture et équipements de bureau					AN : PNUD	PNUD	72400 : Frais de téléphone mobile, connexion internet	2 000
	Action 2.5 : Entretien et dotation en carburant du véhicule					AN : PNUD	PNUD	73400 Entretien et dotation en carburant du véhicule	1 500
	Total Partiel 2								42 000
	Résultat d'activité 3 : Un appui aux activités de contrôle de l'action gouvernementale (ATLAS ACTIVITY 1)					Responsable : Assemblée Nationale Associées : PNUD, consultant	PNUD		
	Action 3.1 : Edition de document à l'usage des députés : "Nouveau cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA. Les Directives"					Assemblée Nationale PNUD PNUD/AN	PNUD	74210 : Frais d'impression et de publication	12 000
									12 000

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CALENDRIER				PARTIES RESPONSABLES	Source de financement	BUDGET PLANIFIE	
		T1	T2	T3	T4			Description du Budget	Montant \$ US
	Résultat d'activité 5 : Un appui au renforcement des capacités de la radio biennucléaire et aux autres activités de représentation (ATLAS ACTIVITY 5)								
	Action 5.1: Appui à l'opérationnalisation de la radio à travers : - la mise en place et la formation du personnel de la radio (suite) - l'élaboration et l'adoption des documents fondamentaux de la radio - l'acquisition de matériels et de mobiliers au profit de la radio (CD, achat d'émission, cassette, des ouvrages) - la mission d'écoute et de portée réelle de la radio					AN			
	Total partie 5								50 000
	Résultat d'activité 6 : Appui au cabinet du Président de l'Assemblée Nationale pour le renforcement de l'efficacité de l'exercice parlementaire (ATLAS ACTIVITY 7)								
	Action 6.1: Renforcement des Capacités organisationnelles: Réécriture du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale.								15 000
									10 000
									4 800
									200
	Action 6.4: Voyage d'échange d'expérience avec les Parlements Régionaux (CPPAO)								20 000
									12 000
									8 000
	TOTAL PARTIE 6								35 000
TOTAL BUDGET									250 000
Contribution PNUD									210 000
Contribution Assemblée Nationale									50 000

UTILISATION DU BUDGET NATIONAL : FONDS DE CONTREPARTIE (BUDGET DE L'ASSEMBLEE NATIONALE)

Produits	Description	TIME FRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET		
		T1	T2	T3	T4		Source	Coût	
<ul style="list-style-type: none"> - Appui au renforcement des capacités de la radio hémicycle et aux autres activités de représentation - Appui au cabinet du Président de l'Assemblée Nationale pour le renforcement de l'efficacité de l'exercice parlementaire 	<ul style="list-style-type: none"> Action 5.1: Appui à l'opérationnalisation de la radio à travers : <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place et la formation du personnel de la radio (suite) - l'élaboration et l'adoption des documents fondamentaux de la radio - l'acquisition de matériels et de mobiliers au profit de la radio (CD, achat d'émission, cassette, des ouvrages) - la mission d'écoute et de portée réelle de la radio Action 6.3 Conception Réalisation et édition du journal « Hémicycle ». 					Secrétariat Général Administratif de l'Assemblée Nationale	Budget National	\$USA	FCFA
								50 000	25 000 000
Total								PM	PM
								50 000	25 000 000

FONDS PNUD:

Impl. Agent	Activity	Donor	Fund Code	Project	Dept ID.	Montant
001359		00012	04000	00037556		210.000 \$ US

I. ARRANGEMENTS DE GESTION

Le cadre institutionnel du projet est composé de :

- l'équipe de projet : constitué d'un Directeur national du Projet, d'un Chargé du Projet, d'un Secrétaire - comptable et d'un chauffeur.
- d'un Comité technique de gestion compétent pour connaître de l'évolution du projet, faciliter sa mise en œuvre et s'assurer qu'il est exécuté conformément au Plan de Travail Annuel (PTA). Il a également pour attributions d'examiner et de valider les Plans annuels de travail ainsi que les différents rapports trimestriels, semestriels, annuels et de fin de projet. Il est enfin habilité à discuter des orientations majeures, analyser tous changements éventuels nécessaires à la bonne conduite de l'exécution des activités du projet.

Le Comité technique de gestion est composé :

- d'un représentant du PNUD (le Team Leader),
- d'un représentant de la société civile,
- d'un représentant de l'Unité de Gestion de la Coordination (UGC, ex Cellule Nex),
- du Secrétaire Général Administratif de l'Assemblée Nationale (qui en assure la présidence),
- du Coordonnateur du Projet (qui assure le secrétariat du CTG).

Le Comité technique de gestion est présidé par le Secrétaire Général Administratif/AN et siège chaque trimestre, dans le cadre de la revue trimestrielle du Programme Cadre, pour apprécier l'évolution de l'exécution des activités et proposer des ajustements si nécessaire, et en fin d'année, pour valider le rapport d'activités de l'année sous revue et les activités pour l'exercice suivant. Le Comité Technique de gestion assure l'harmonisation des activités par rapport aux grandes orientations nationales.

La principale structure de mise en œuvre du projet est le Secrétariat Général Administratif de l'Assemblée Nationale assistée par une expertise ponctuelle (nationale et internationale) en fonction des besoins des produits identifiés et de toutes autres compétences nécessaires à la bonne exécution du projet. L'Assemblée Nationale désignera un Président pour le CTG, en l'occurrence le Secrétaire Général Administratif qui sera le répondant de l'Assemblée Nationale au sein de l'équipe dirigeante du projet. Ce dernier veillera à ce que les résultats du projet soient conformes au descriptif du projet. Il assurera par ailleurs la bonne utilisation des ressources, veillera à la mobilisation des fonds de contrepartie.

Le Coordonnateur du Projet sera assisté par un Assistant Administratif et financier, un chauffeur. Le/la comptable sera chargé (e) spécialement de veiller à l'observance des procédures financières applicables à l'utilisation des ressources du PNUD notamment. L'Assistant Administratif et financier sera chargé du fonctionnement harmonieux du secrétariat du projet.

Le projet sera exécuté conformément aux procédures et modalités d'exécution nationale (NEX). Ces procédures devront, toutefois, s'adapter aux dispositions d'assurance qualité du PNUD.

La gestion des ressources du Projet sera régie par le principe de mise à disposition d'avances de fonds sur une base trimestrielle pour les contrats et dépenses directement gérés par le projet. Toutefois, en attendant l'évaluation des capacités de l'agence de mise en œuvre du Projet, cette gestion devra se conformer aux dispositions du mémorandum du PNUD en date du 16 décembre 2008 et relatif à la gestion des avances de fonds en faveur des projets mis en œuvre sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX).

L'Assemblée Nationale prend toutes les dispositions nécessaires requises pour mettre à la disposition de l'équipe du Projet des locaux et des bureaux fonctionnels. Pour renforcer sa capacité en vue de la mise en œuvre diligente des activités du projet, l'Assemblée Nationale demande au PNUD de recruter et de mettre à la disposition du projet, en fonction des besoins, des experts et autres personnes ressources



Le rôle d'assurance qualité du projet sera joué par le Team Leader Gouvernance et le Chargé de Suivi Evaluation du Programme au PNUD en lien avec le Chargé du projet. Ce dernier effectuera un suivi rapproché du projet et rend compte au Comité Technique de Gestion.

Les avances de fonds sont virées trimestriellement dans un compte ouvert à cet effet dans une banque et cosigné par le Coordonnateur du projet et l'Assistant Administratif et financier.

➤ **Les services d'appui ci-après sont sollicités du PNUD par l'agence de mise en œuvre :**

- L'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités ;
- L'appui à la gestion ;
- Le recrutement et la gestion des contrats des experts et personnes ressources du projet (personnel non mis à disposition par l'Assemblée Nationale) ;
- Les paiements (avances de fonds et paiements directs) ;
- Les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services.

➤ **Les arrangements d'audit :**

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de références mis à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

➤ **Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation du logo du PNUD par les projets :**

- **Droit d'auteur**

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.*

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

- Utilisation du logo

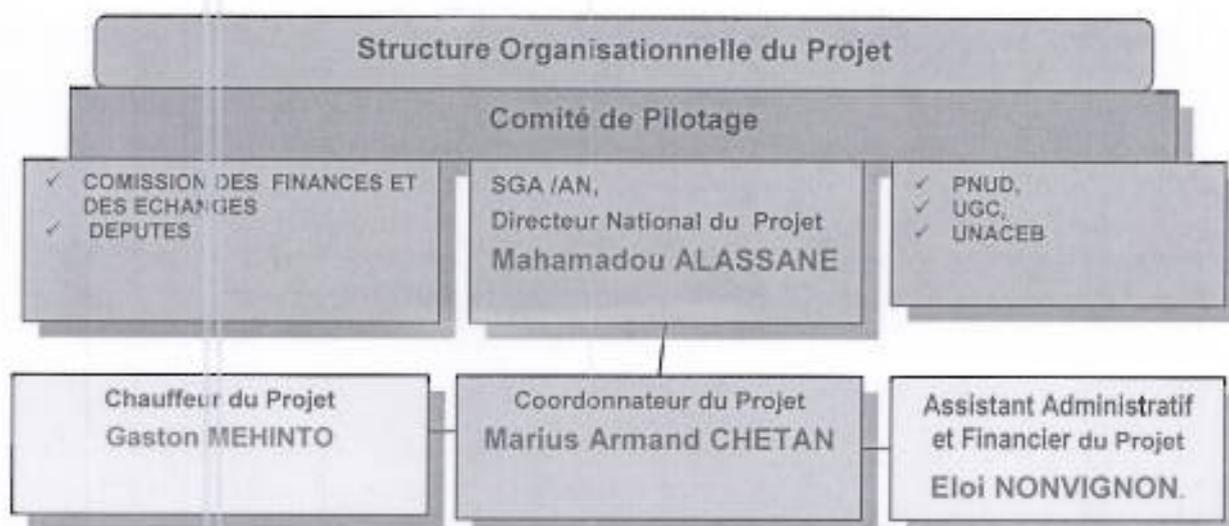
Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

- Respect de l'avis de non-responsabilité.

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.



II. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle un suivi conjoint de qualité de chacun des axes du projet doit être réalisé par l'équipe de projet et le PNUD. Ceci permettra de faire rapport sur l'évolution des résultats obtenus, sur la base des indicateurs retenus et des méthodes de contrôle qualité définies dans le tableau ci-dessous.
- Le Coordonateur du Projet veillera à ce que le Comité technique de gestion, qui est chargé de la supervision de l'ensemble des activités, soit tenu informé des réalisations du Projet à des fins de suivi et d'évaluation, conformément à l'esprit des arrangements institutionnels.
- Le journal des problèmes doit être renseigné dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team leader pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes en vue d'une bonne gestion du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de l'évolution de l'environnement interne et externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses, chaque trimestre par l'équipe de Composante du PNUD et l'Unité de Coordination et d'Appui à la Gestion du Programme, à la revue du Comité Technique de Gestion du projet, dans le cadre de la revue trimestrielle de composante sous le leadership du Comité de Pilotage du Programme Cadre.
- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

A la fin de l'année

- **Rapport de Revue Annuel:** Un rapport de revue annuel doit être préparé par le Coordonateur du Projet, et partagé avec les différentes parties prenantes (Comité Technique de gestion, Comité de Pilotage du projet et du Programme Cadre ainsi que le Comité d'Effet). Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.
- **Revue annuelle du Projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce, au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage du Programme Cadre et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès réalisés, la qualité des produits obtenus et leur contribution aux différents Effets du CPAP.

Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet.

Produit CPAP visé : Les députés élaborent et votent les textes législatifs et assurent un meilleur contrôle de l'action gouvernementale		
Résultat d'Activité 1	Un appui à l'examen et au vote des lois de finances 2013	Date de début: 03/01/13 Date de Fin:31/12/13
But	Outiller les députés pour mieux comprendre et apprécier le contenu du projet de lois de finance et amener le gouvernement à faire une bonne programmation des ressources publiques.	
Description	Il s'agira d'examiner les mesures fiscales, les hypothèses de croissance, les réalisations de l'année n-1 contenues dans le projet de loi de finance	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
1.1 Atelier de formation des députés sur le contenu du projet du budget général de l'Etat, gestion 2014 (i) Les députés ont compris les différentes articulations du projet de budget général de l'Etat, gestion 2014 (ii) nombre de questions soulevées par les députés lors de la formation sur le contenu du projet de budget 2014	(i) Participation effective des députés à la session de formation (ii) rapport de la formation	Trimestre octobre à décembre
1.2 Audiences publiques en commissions ouvertes aux organisations et aux experts de la société civile sur le projet de loi de finance 2014 (i) les préoccupations des organisations syndicales, de la société civile sont examinés par les députés et remontées dans le budget général de l'Etat (ii) nombre de préoccupations soulevées par les syndicats et les organisations de la société civile	(i) Le rapport de la commission des finances - Rapport d'atelier de formation des différents réseaux - Liste de participants	(i) Septembre

Produit CPAP visé : Les députés élaborent et votent les textes législatifs et assurent un meilleur contrôle de l'action gouvernementale		
Résultat d'Activité 2	La gestion et la coordination du projet sont assurées	Date de début: 03/01/13 Date de Fin:31/12/13
But	Permettre une saine et efficiente gestion du projet	
Description	Le projet sera appuyé techniquement, sera suivi et sera coordonné. A la fin de l'année, il sera audité suivant les critères de choix de projet à auditer. Pour permettre un bon déroulement de ces différentes étapes, différentes actions sont inscrites dans le PTA 2013.	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
2.1 Gestion interne du projet (i) Taux d'exécution du projet supérieur ou égal à 90%	(i) Rapports trimestriels/Atlas (ii) Rapports trimestriels	(i) Trimestriel/ Décembre (ii) Trimestriel
2.2 Comité de pilotage	-	-

2.3 Appuis techniques périodiques (i) Rapports de missions élaborés (ii) Notes techniques révisées (iii) Notes techniques révisées	(Disponibilité des rapports de missions et notes techniques (iii) Notes disponible	(i) Trimestriel (ii) Trimestriel (iii) Durant l'année
---	---	---

Produit CPAP visé : Les députés élaborent et votent les textes législatifs et assurent un meilleur contrôle de l'action gouvernementale		
Résultat d'Activité 3	Un appui aux activités de contrôle de l'action gouvernemental	Date de début: 03/01/13 Date de Fin:31/12/13
But	Renforcer la mission de contrôle de l'action gouvernementale par les députés en dotant le parlement d'outils appropriés	
Description	La conception, l'édition d'outil de contrôle et la formation à organiser au profit du parlement donnera aux députés les moyens de contribuer à l'amélioration des interventions du gouvernement en faveur de la population. Par ailleurs, le parlement renforcera sa présence en tant qu'organe institutionnel de contrôle auprès des différentes structures de l'Etat.	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
3.1 Appui à l'UNACEB (I) le guide de contrôle est disponible (II) les députés sont formés sur le guide 3.2. Appui au renforcement des capacités des différents réseaux et syndicats de l'Assemblée Nationale (REJAP, RFFPB, SYNAPA et RAPP)	(i) Le guide est publié Les députés sont formés et se sont approprié le guide (III) le rapport de formation (IV) le rapport de formation	(2) Trimestriel

Produit CPAP visé : Les députés élaborent et votent les textes législatifs et assurent un meilleur contrôle de l'action gouvernementale		
Résultat d'Activité 4	Le renforcement du rôle du Parlement dans la réduction de la pauvreté	Date de début: 03/01/13 Date de Fin:31/12/13
But	Faire prendre au parlement les lois et les mesures qui permettent de lutter contre la pauvreté.	
Description	Le Parlement dispose de capacité pour élaborer les lois et prendre les mesures nécessaires pour la lutte contre la pauvreté. Cela devra se traduire par le renforcement de la Direction des Services Législatifs et des Commissions réglementaires de l'Assemblée Nationale. A terme ceci devra renforcer le parlement dans sa mission de vote de lois orientées vers la lutte contre la pauvreté. Il est également attendu que ce renforcement facilite la production et la diffusion de documents sur les recommandations des députés et la publication de rapports périodiques sur le suivi des projets d'Investissement Publics (PIP)	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
4.1- Le rapports périodiques sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations des députés sur l'exécution du budget général de l'Etat sont élaborés et publiés (i) Les rapports sont disponibles au niveau des collectivités locales, des services déconcentrés de l'Etat, des ONG et des PTF	(i) le rapport est bien élaboré et apprécié des utilisateurs - Compte rendu sur les points de vue des acteurs	(ii) Annuel

4.2 Le rapports périodiques sur le suivi de la mise en œuvre des Projets d'Investissement Publics du budget national est élaboré et publiés (i) Les rapports sont disponibles au niveau des collectivités locales, des services déconcentrés de l'Etat, des ONG et des PTF	(i) le rapport est bien élaboré et apprécié des utilisateurs - <i>Compte rendu sur les points de vue des acteurs</i>	(ii) Annuel
4.3 La Direction des Services Législatifs assurent efficacement son rôle (i) les textes de lois votés et promulgués sont visibles et accessibles aux utilisateurs	(i) Le service internet de l'Assemblée est fonctionnel (ii) Les textes de lois votés et promulgués sont mis en ligne (iii) La production législative s'accroît Site internet du parlement est dynamisé Le rapport périodique du Président de l'Assemblée Nationale	(ii) Trimestriel
4.4 Les commissions parlementaires fonctionnent bien (i) nombre de dossiers traités s'accroît (ii) les commissions permanentes élaborent à temps leurs rapports d'activité	(i) les rapports périodiques du Président de l'Assemblée Nationale (ii) les rapports des commissions permanentes	(ii) trimestriel

Produit CPAP visé : Les députés élaborent et votent les textes législatifs et assurent un meilleur contrôle de l'action gouvernementale		
Résultat d'Activité 5	Un appui au renforcement des capacités de la radio hémicycle et aux autres activités de représentation	Date de début: 03/01/13 Date de Fin:31/12/13
But	Renforcer la mission de représentation des députés en renforçant la radio hémicycle et en facilitant la mise en place des bureaux d'information parlementaire dans les communes et départements du Bénin	
Description	La mise en service de la radio hémicycle de l'Assemblée Nationale du Bénin est à une étape charnière qui a consisté à l'implantation du pylône, l'installation des équipements de radiodiffusion et l'inauguration de ladite radio en septembre 2011. Cette phase a permis également le recrutement du personnel technique, qui doit être formé pour faire face efficacement aux enjeux de la gestion d'une station de radiodiffusion du parlement. Par ailleurs, le parlement renforcera sa présence auprès des populations à travers la mise en place de bureaux d'information parlementaire. La réalisation de ces activités permettra à l'Assemblée Nationale de renforcer son dispositif de communication, de faire connaître ses travaux et de jouer efficacement son rôle.	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
5.1 Le personnel est formé et est disponible (i) Le personnel est recruté ou mis à disposition (ii) Le personnel est formé	(i) La fréquence de la radio est connue et (iii) existence d'une grille de programme (iv) existence d'une liste de personnel et d'un organigramme fonctionnel	(2) Trimestriel
5.2 La radio hémicycle est fonctionnelle (i) Les équipements complémentaires sont disponibles et sont installés (ii) La radio exécute sa grille de programme.	(v) rapport de l'activité	
5.3 Les bureaux d'information parlementaires pilotes sont mise en place (i) Les résultats de l'étude de faisabilité sont disponibles (ii) Les bureaux d'informations parlementaires pilotes sont fonctionnels	(vi) nombre de textes de lois votées et qui tiennent compte des attentes des populations (vii) les bureaux d'information parlementaires pilote sont connus	(ii) Annuel



Produit CPAP visé : Les députés élaborent et votent les textes législatifs et assurent un meilleur contrôle de l'action gouvernementale			
Résultat d'Activité 6	Appui au cabinet du Président de l'Assemblée Nationale pour le renforcement de l'efficacité de l'exercice parlementaire	Date de début: 03/01/13 Date de Fin:31/12/13	
But	Renforcer les capacités de l'institution parlementaire à travers le renforcement de ses capacités organisationnelles		
Description	L'Assemblée nationale bénéficiera d'un appui pour son renforcement organisationnel à travers la relecture du règlement intérieur, la relecture du règlement financier et l'élaboration du manuel de procédures. En plus de cet appui, l'Assemblée Nationale bénéficiera d'un voyage d'étude à l'étranger en vue du renforcement de sa mission de contrôle de l'action gouvernementale		
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>	
6.1 Renforcement des capacités organisationnelles : relecture du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale (i) le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale est revue et adopté par les députés. (ii) le règlement financier de l'Assemblée Nationale est revue et adopté par les députés	(i) les documents élaborés sont disponibles - le nouveau règlement intérieur de l'assemblée nationale est disponible Rapport d'activité du Président de l'Assemblée Nationale	(i) Annuel (ii) Annuel	
6.2 Renforcement des capacités organisationnelles : élaboration d'un plan stratégique de développement de l'Assemblée Nationale (ii) le plan stratégique de l'Assemblée Nationale est disponible	Le manuel de procédure est disponible Rapport d'activité du Président de l'Assemblée Nationale	(ii) Annuel	
6.3 Renforcement des capacités organisationnelles : Mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel de l'Assemblée Nationale (ii) les recommandations de l'audit organisationnel de l'Assemblée Nationale sont mises en œuvre	Le manuel de procédure est disponible Rapport d'activité du Président de l'Assemblée Nationale	(ii) Annuel	
6.4 Renforcement des capacités organisationnelles : mise en place d'un mécanisme de planification et de suivi évaluation des performances et de reddition des comptes de l'Assemblée Nationale. (i) La performance de l'Assemblée Nationale est suivie régulièrement	Disponibilité des députés (i) Rapport de mission Rapport du Président de l'Assemblée Nationale	(ii) Annuel	
6.5. Voyage d'échange avec les parlements régionaux (i) Les députés ont renforcé leur mission de contrôle de l'action gouvernementale (ii) Nombre d'initiative d'enquête parlementaire pris	Disponibilité des députés (i) Rapport de mission Rapport du Président de l'Assemblée Nationale	(ii) Annuel	



III. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document, ensemble avec le CPAP signé par le Gouvernement du Bénin et le PNUD et qui est incorporé par référence, constituent ensemble le document de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du CPAP sont appliqués à cet document.

Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit:

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

ANNEXES

Analyse du Risque: Une évaluation des risques qui peuvent affecter le projet doit être conduite au cours de la formulation. Prière utiliser le format standard du Journal des Risques.

Accords: Tout autre accord, comme les cost sharing agreements, doit être attaché au document de projet. N/A

Termes de Référence: Chargé de projet, Secrétaire-comptable et le chauffeur du projet

L'Évaluation des capacités: les résultats de l'évaluation des capacités du partenaire de réalisation (y compris la micro évaluation HACT si applicable).

JOURNAL DES RISQUES

Titre du Projet: Projet d'Appui au Renforcement et à la Modernisation de l'Assemblée Nationale (PARMAN)

Award ID: 35059

**Date: 04 Janvier 2013
(date de la revue annuelle 2012)**

N°	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée, mise à jour par	Date de dernière mise à jour	Situation
1	Manques de synergie au des structures en charge de renforcement des capacités à l'Assemblée Nationale	15 décembre 2011	Stratégique	Chevauchement d'activités et P = 2 I = 3	Relancer l'élaboration du plan stratégique de l'Assemblée Nationale	Assemblée Nationale	Directeur National de Projet/PNUD	06 janvier 2012	Invariable
2	Difficulté à réaliser certaines activités dans des délais prévus à cause des priorités nouvelles que le bureau de l'Assemblée Nationale peut établir sur les activités prévues.	15 décembre 2011 1	Politique	Retard dans l'exécution des activités programmées dans le temps. P = 2 I = 2	Organisation de plusieurs réunions techniques de l'équipe de projet pour étudier les goulets d'étranglement et faire le plaidoyer surtout auprès des députés qui sont les	Assemblée Nationale	Directeur National de Projet/PNUD	06 janvier 2012	Invariable